

<https://etablissementbertrandeborn.net/spip.php?article2955>



# AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION

- Cité scolaire Bertran-de-Born - L'action sociale en faveur des élèves -



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

Date de mise en ligne : jeudi 30 septembre 2021

---

Copyright © Cité Scolaire Bertran-de-Born - Tous droits réservés

---

La Région Nouvelle Aquitaine a décidé de maintenir l'Aide Régionale à la Restauration (A.R.R.) pour les **lycéens (lycéens uniquement - les collégiens ne sont pas concernés par ce dispositif)** de l'ancien territoire aquitain. Les familles percevant l'allocation de rentrée scolaire (ARS) peuvent bénéficier de ce dispositif, à raison de 0,41 Euros par repas, qui viendra en déduction des frais d'hébergement ou de restauration.

La Région et le Rectorat n'étant pas en mesure de nous transmettre la liste des bénéficiaires, **je vous demanderais de bien vouloir transmettre au service de gestion (M. Assicot), une copie du document de la CAF, MSA ou autre régime spécial, attestant de la perception de l'A.R.S , le plus rapidement possible et en tout état de cause avant le 15 octobre 2021.**

Si dans l'intervalle, vous receviez une facture ne tenant pas compte de cette aide, nous régulariserions cette situation ultérieurement, à réception des documents, par l'émission d'une nouvelle facture.